
Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL 29 / 2020 Bis

Nombre de Membres

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 27

L'An deux mil vingt le Jeudi 27 août,
le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de
ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN
Fernand, Maire

Etaient présents : M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-Mme
BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara- M. CAMARA Célestin-
Mme DEZ Marylène-Mme DUPONT Karine-M. FERRARI Fabien-
Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET
David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia -Mme
OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO
Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY
Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M.
SEIGNOBOS Jean-Luc.

Etaient absents excusés : M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à
Mme OLIBE Carole.- Mme AURIOL Anne donne procuration à M.
HERAUD Jean-François-M. FRELIER Laurent donne procuration à
M. SANTONI Jean.

**Délibération portant désignation des représentants de la commune pour siéger au sein de
la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général
des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
conseil, M. AIGUESPARSES Cédric ayant obtenu la majorité des
suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il ou elle a
accepté.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que la CLECT a été créée par délibération du Conseil communautaire de Cœur du VAR
le 02/12/2014 du fait que le code général des impôts et son article 1609 nonies C impose la création d'une telle
commission qui se réunit en vue d'examiner les transferts de charges et à organiser ceux-ci.
Elle se compose de membres des conseils des communes membres de la communauté des communes.
De ce fait, le conseil municipal doit délibérer afin de désigner les membres.

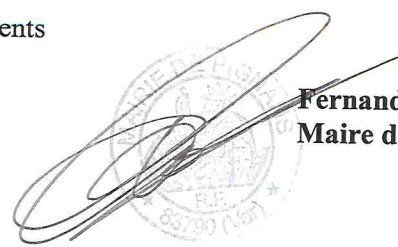
Monsieur le Maire propose :

- Un représentant titulaire : Mme LECUREUX Aurore
- Un représentant suppléant : M. SEIGNOBOS Jean-Luc.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer. Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le
Maire et après délibérations décide à l'unanimité de désigner comme représentants :

- Un représentant titulaire : Mme LECUREUX Aurore
- Un représentant suppléant : M. SEIGNOBOS Jean-Luc.

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.


Fernand BRUN
Maire de PIGNANS